

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 3 novembre 2020**

Délibération n° 2020 – 3/11/2020 – 7

*Offre de formation 2020*  
*Retour des composantes sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances*  
*lors d'un éventuel confinement*  
*UFR Sciences et Techniques*

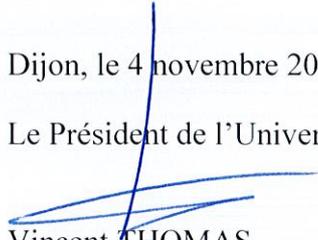
- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 14 octobre 2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 14 Membres représentés : 8 Total : 22	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 22</b>  <b>Pour : 22</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le scénario alternatif des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Sciences et Techniques.**

Dijon, le 4 novembre 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*P.J. : Scénario alternatif UFR Sciences techniques*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## UFR Sciences et Techniques

Ajout de la phrase suivante dans toutes les fiches filières des formations de l'UFR :

*"Remarque importante : En cas de dégradation du contexte sanitaire, empêchant le déroulement normal des examens, les modalités de contrôle des connaissances de toutes les UE d'un même semestre de formation pourraient être converties en contrôle continu intégral (conformément au référentiel commun des études). La décision sera prise par le jury concerné d'un semestre en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au directeur de composante, qui en avisera le Président de l'Université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. Les étudiants seront avertis a minima deux semaines avant sa mise en application. »*